

N/REF : 3/10/2023 9H01 C:000053 I:02670
V/REF : AC/B77101
V/Email reçu le Mardi 03/10/2023 a 9H01

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. BDO
IMMEUBLE : LA BOURDONNAIS -BDO
4, ALLEE SUFFREN
.
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le 09 Juillet 2024

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean

LOCALISATION : ALLEE 4 SUFFREN - PASS CHANTIER
PARKING
MME ZANNOU ALVINA PORTE 03 : 06 79 36 41 28 - 02 99 67 66 52
MME PINTEA ELENA PORTE 4 : 07 84 89 49 70 - 09 50 82 12 08

MOTIF : FUIITE ENTRE LES GARAGES 3 ET 4
Donneur d'ordre : Mme a CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie dans les parties communes a l'intérieur de l'immeuble.

INTERVENTION DU 10/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
RECHERCHE DE FUIITE
CONTROLE DES GARAGES
CONSTAT : TRACES D'EAU AU SOL ET AU PLAFOND ENTRE LES GARAGES 3 ET 4
CONTROLE DU LOCAL COMPTEUR D'EAU
CONSTAT : AUCUN COMPTEUR NE TOURNE
TENTATIVES DE CONTROLE DES LOGEMENTS 3 ET 4 DU REZ DE CHAUSSEE :
LOCATAIRES ABSENTS
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 20/11
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MALGRES LA PRISE DE RDV, LOCATAIRES ABSENTS
CONSTAT: RDV PRIS AVEC MME ZANNOU PREVU LE 22/11
CONSTAT: UN FUIITE SUR UN BALLON D'EAU CHAUDE DANS LE LOGEMENT N°6 SEMBLE
ETRE A L'ORIGINE DE LA FUIITE DANS LE GARAGE
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 22/11
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MISE EN SECURITE DU CHAUFFE EAU DANS LE LOGEMENT N°5
CONSTAT: LA FUIITE N'EST PLUS D'ACTUALITE DANS LE SOUS-SOL DEPUIS LA MISE
EN SECURITE DU CHAUFFE EAU

AUTRE CONSTAT: LE CHAUFFE EAU EST HS
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : ANNULE ET REPLACE LA FACTURE 3120754

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PBS006-Recherche Fuite	EF-EC-chauf.sol	1	156,54		156,54
1,00	PBS007-Recherche fuite	EF-EC/chauf.appa.	3	102,56		102,56
TOTAL H.T.						259,10
T.V.A. a 10,00%						25,91
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>285,01</u>

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.